



Reconnaissance d'un enfant mort à 22 semaines de grossesse

Par **Mahe1301**, le **29/11/2009** à **19:33**

Bonjour,

En 2008, un décret est passé reconnaissant les enfants morts nés dès 22 semaines de grossesse soit 5 mois et demi

En 1991, j'ai perdu un enfant à ce stade de ma grossesse, hors à ce moment là, il n'y avait aucune reconnaissance, l'enfant partait dans les déchets hospitaliers, il était impossible de lui donner un prénom, une sépulture, de faire son deuil !!! et donc de l'inscrire sur le livret de famille

Est-il possible de faire reconnaître cet enfant par la loi à ce jour soit 19 ans après ou bien existe-t-il une prescription ? ce que je trouverais inacceptable, car cet enfant je l'ai porté, je l'ai senti grandir en moi et il fait parti de moi tout comme ses frères

Merci de me répondre

MHCouthures